

Avec un travail complémentaire sur l'estime de soi, le tutorat est un outil efficace pour lutter contre le décrochage scolaire.

Il est prévu dans la réforme du lycée, dès la seconde.

Les Aroéven, dans les actions développées pour lutter contre l'échec scolaire, peuvent vous accompagner sur différents niveaux, de la mise en place du dispositif, formations des tuteurs à un accompagnement personnalisé des élèves.

Vous souhaitez mettre en place un dispositif d'aide aux élèves en difficulté.

Les objectifs :

- aider les adultes à prendre en compte les besoins individuels ;
- favoriser une meilleure intégration et adaptation des élèves dans un nouvel établissement ;
- permettre une motivation des élèves en difficulté et responsabiliser les élèves ;
- développer le projet citoyen à travers la mobilisation et l'engagement des élèves.

Le dispositif de tutorat :

- réaliser le diagnostic (existant, expression des besoins...) ;
- définir le dispositif du tutorat et accompagner sa mise en place par l'équipe ;
- clarifier le rôle du tuteur (posture, objectif, limites...) ;
- former et accompagner les tuteurs aux techniques d'entretien ;
- établir les outils de suivi et d'évaluation du dispositif ;
- piloter le dispositif pour assurer sa pérennité.

Ce dispositif est mis en place sur toute l'année scolaire. Extrait du BO n°23 du 10 juin 1999 : " le tutorat est un dispositif qui permet à un élève de pouvoir trouver dans son établissement un adulte référent (tuteur) dès lors qu'il rencontre un besoin provisoire ou permanent de dialogue et d'accompagnement ou de recadrage de comportement".

Fédération des Aroéven
Foéven

67, rue Vergniaud, porte L - 75013 PARIS
Tél +33 1 45 88 62 77 - Fax +33 1 45 81 30 75
contact.foeven@aroeven.fr

www.aroeven.fr
www.vacances-aroeven.fr
www.bafabafd.aroeven.fr